

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

CM 27/06/2017- 1/5

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

Mardi 27 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 27 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mmes Nadège DELPECH, Maggy PEZZINI, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Frédéric NAVARRE et Jean-Jacques REMY.

Mélanie MAGNIER donne pouvoir à Jean-Jacques REMY
Francis DEMARQUE et Jean-Pierre DURET ont annoncé leur retard.

Absente :
Elodie PEYOIS

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

18h35 début du conseil municipal.

Pour débiter la séance, avant l'ordre du jour, Monsieur le Maire annonce deux sujets d'importance non-inscrits à l'ordre du jour :

Compte administratif :

Monsieur le Maire annonce qu'une erreur de 1 centime s'est glissée dans le compte administratif. Celui-ci ne peut donc pas être pris en compte par le Trésor public et nécessite une nouvelle délibération du conseil municipal. Le conseil vote et approuve à l'unanimité le déplacement de la somme de 1 centime vers un autre compte.

Croix de l'église :

La croix en béton située au sommet du clocher de l'église, qui supporte le coq, est en bien mauvais état. Le coq girouette ne tourne plus, la tige métallique plantée dans la croix est rouillée et de travers. Le béton de la croix est fendu, il s'effrite et tombe par morceaux.

Un devis a été demandé à la société BODET pour la dépose, la réfection et la repose de la croix et du coq ainsi que pour l'installation d'un paratonnerre efficace. Le devis s'élève à 18 472,80 € TTC.

Il faut noter qu'un tel paratonnerre protégerait efficacement les maisons voisines, y compris jusqu'au champ Marot (protection jusqu'à 400 à 500 m de rayon).

18h45 Arrivée de Jean-Pierre DURET

Des demandes de subventions pourraient être faites à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour 30% et au CDDL (Contrat Départemental de Développement Local) 20%, ce qui ramènerait la facture pour la commune à 10 500€. Le devis et les possibilités de financement seront étudiés et mis au vote en septembre prochain.

ORDRE DU JOUR :

Subventions et projets :

La commune a reçu l'avis de conformité concernant le quai pompiers récemment réalisé à proximité de l'étang pour permettre aux pompiers de remplir leur citerne en cas de besoin. Les demandes de subventions

vont pouvoir être faites, le SDIS (Service Département d'Incendie et de Secours) finançant 50% des travaux. C'est la seule subvention qui soit versée après la réalisation des travaux.

NAP. Activités périscolaires :

Un Décret, en préparation, permettrait aux communes de revenir à la semaine de 4 jours. La parution de ce Décret a pris du retard et pourrait n'être diffusé qu'à la mi-juillet. D'après ce décret, afin de pouvoir prendre une décision, il est impératif de recueillir l'avis de l'ensemble des parents d'élèves, celui du conseil municipal puis de les transmettre à l'académie. . Le maintien des NAP étant de la compétence de la communauté de commune, cela fait une étape de plus à respecter. Il ne sera certainement pas possible de prendre une décision avant la rentrée, il est fort probable que les NAP seront reconduites jusqu' en 2018.

TRAVAUX :

Borne à incendie

La borne à incendie a été remplacée en haut de la rue de la croix blanche. Elle avait été achetée l'année dernière afin de remplacer progressivement les bornes anciennes. Les travaux ont été effectués en régie avec le matériel prêté gracieusement par la société KATEC.

Rue du pont de la Vionne :

Un devis a été demandé à la société KATEC pour mettre fin au ravinement qui détruit les trottoirs et met à nu les regards des canalisations lors des fortes pluies. Une grille d'avaloir remplacera la bouche d'égout et la pose d'un enrobé stabilisera les accotements. Le devis est validé à l'unanimité.

18h50 Arrivée de M. Francis DEMARQUE

Salle polyvalente :

Les travaux d'extracteurs d'air vont être réalisés, le devis étant validé à l'unanimité pour un montant de 942€.

Achats divers :

Jean-Paul LEQUEUX annonce que les barrières commandées pour fermer l'autre côté du chemin montant de la rue vers la salle polyvalente le long de la ferme Doffemont ont été livrées pour une somme de 755,45€. Ces barrières interdiront le stationnement de véhicules et les risques d'effondrement de la cave de la maison d'habitation de la ferme dont une partie se trouve sous ce chemin.

Il ajoute l'achat des plantes pour le fleurissement de la commune (385€), une machine à laver (230€) et une centrale vapeur (190€) pour l'entretien du linge des écoles, de la cantine et de la salle polyvalente notamment, ainsi que le renouvellement des draps et couchages de l'école maternelle (600€)

Cimetière :

La subvention DETR sera applicable aux travaux de reprise de concessions au cimetière. Le planning de la société GUIBERT étant saturé, les travaux sur les caveaux ne pourront pas commencer avant début Août.

La société KATEC devra attendre la fin des travaux de reprise des concessions pour pouvoir débiter les travaux de l'allée du cimetière.

Réverbère rue Bellevue, saignées rue de la croix blanche :

Monsieur le Maire rencontrera la 1^{ère} semaine de juillet M. MAUROY, de la société SETI pour juger de l'opportunité de remplacer un candélabre endommagé en haut de la rue Bellevue. Il en profitera pour

demander à ce que soient comblées les 3 saignées qui traversent la rue de la croix blanche suite à l'enfouissement des réseaux.

Electricité chemin du Hocquemont :

Un problème d'alimentation électrique perdure, malgré les recherches pour les habitants du chemin du Hocquemont. La cause semble finalement identifiée par l'USEDA, qui prendra à sa charge les travaux de changement d'un câble rue de la Forêt et de remise aux normes.

Aménagement le long de l'étang.

L'entreprise KATEC réalisera début juillet des travaux d'aménagement entre l'étang communal et la route. Des travaux de drainage (4212€) et des travaux de stabilisation (4724€).

Téléphone écoles mairie :

Le problème de téléphone et de connexion Internet des écoles n'est toujours pas résolu malgré les diverses demandes et interventions auprès des opérateurs. Monsieur le Maire remercie une fois de plus M. CAGNET qui a lui aussi passé des heures au téléphone sans qu'au final rien ne débouche, les opérateurs (Orange et SFR) se renvoyant la balle.

Francis KOCK propose de reprendre 2 nouvelles lignes (une par école), puis une fois que celles-ci fonctionnent, de résilier les abonnements des précédentes.

Parcelles bien sans maitre :

Monsieur le Maire a rencontré le notaire Maitre Paul MARCHAND. La parcelle de terrain (parcelle159) derrière la salle REMY n'ayant plus de propriétaire identifié, Il a demandé au notaire de mettre en œuvre la procédure de bien sans maitre afin que la commune puisse acquérir cette parcelle.

Compteur à gaz salle REMY.

L'installation du compteur à gaz de la salle REMY par l'entreprise MARRON posait un problème car il devait être installé sans autorisation sur le domaine public. Suite aux protestations de la commune, pour des raisons de sécurité, GRDF autorise le déplacement de ce compteur vers un endroit plus sécurisé.

Bornage près de l'étang communal:

M. Laurent GADIFFET s'est porté acquéreur de terrains situés derrière chez lui entre sa propriété (rue de l'étang) et la rue de la cascade. Il a fait réaliser un bornage par un géomètre en présence de M. le Maire. Ce bornage a révélé des anomalies rue de la cascade et notamment à proximité du pont qui mène à l'étang. Il va donc réaligner sa clôture sur une partie du chemin que l'on croyait appartenir à la commune. Le rétrécissement du chemin entre la rue de la cascade et l'étang empêchera le passage des véhicules motorisés qui n'ont rien à faire dans ce secteur tout en préservant le passage des promeneurs à pieds

Il a été remarqué que l'installation des armoires électriques destinées à recevoir la fibre pour Internet est terminée avec 6 mois d'avance. (En haut de la rue de la croix blanche). Cela ne signifie hélas pas que la fibre aura elle aussi de l'avance. Monsieur le Maire rappelle que cette rapidité est due au fait qu'au moment de la construction des maisons rue de la croix blanche, l'équipe municipale de l'époque avait mis en place un tuyau souterrain pour servir de gaine sans avoir à rouvrir la chaussée en cas de besoin.

Fête communale :

Elle se déroulera les vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 août.

Le menu du repas du vendredi soir sera inchangé (poulet frites) mais amélioré avec un éclair en dessert. Le choix définitif de l'apéritif n'est pas encore décidé.

La tenue d'une buvette sera proposée aux associations.

Le spectacle du dimanche étant annulé, il a été demandé aux membres du conseil de proposer une éventuelle activité de substitution.

Jean-Louis DUROS propose en animation musicale à l'apéritif et à plusieurs reprises au cours du repas, l'intervention d'un orchestre de jazz. Il propose deux formations, le choix du conseil se pose sur le New Orléans jazz trio qui animera la soirée de 19h00 à 23h00.

Une réunion de calage aura lieu le mercredi 16 août à 18h30.

Il est suggéré de changer le modèle de courrier d'invitation au repas qui est le même depuis la première édition. Jean-Louis DUROS s'en chargera en précisant la présence du trio de musiciens.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Ecoles

Monsieur le Maire annonce des mouvements parmi les enseignants. Si côté école maternelle il n'y a pas de changement, ça bouge côté primaire avec le départ des deux enseignants stagiaires et celui de Mme Astrid VIOT et l'arrivée de Mme Mélanie DANGUILLAUME chez les CM1, CM2 et d'un autre enseignant nommé à titre provisoire mais qui devrait assurer toute l'année pour les CP, CE1, CE2.

M. le Maire participera au conseil d'écoles prévu le vendredi suivant.

Ferme DOFFEMONT :

Jean-Jacques REMY a consulté la maison du cil, bailleur social du secteur pour savoir si 'ils seraient intéressés par la gestion locative d'appartements si la commune décidait de transformer la ferme en logements. Le représentant de la maison du CII. a déclaré ne plus être intéressé par ce genre de projet mais en faire part à sa hiérarchie.

Nadège DELPECH rappelle que transformer la ferme en appartements n'est pas un projet communal et qu'il n'y a aucune raison de contacter ce bailleur social ou un autre, qu'il y a bien d'autres choses à faire pour les écoles notamment.

Jean-Jacques REMY confirme que ce n'est qu'une option et que bien sûr, rien n'a été voté. Il rappelle qu'il a fourni les plans à tous les membres du conseil en demandant à chacun de faire des propositions mais qu'à part lui, personne n'a rien proposé.

Monsieur le Maire précise qu'il a demandé à son premier adjoint de travailler sur les trois différentes pistes qu'il avait proposées afin que le conseil puisse disposer de tous les éléments possibles pour se prononcer. Il faudra en effet être précis dans nos demandes car la gestion des subventions a changé. Les communes qui se voient attribuer des subventions ne disposeront plus que de 6 mois pour les dépenser sous peine de se voir retirer l'enveloppe. Il ne sera plus possible de travailler sur deux ou trois années comme nous le faisons jusqu'à présent. De plus pour faire du scolaire par exemple et anticiper la disparition des préfabriqués, il tenir compte des perspectives d'avenir des écoles...

Employés communaux:

Monsieur le Maire annonce qu'il reçoit en ce moment individuellement chacun des employés communaux.

Cantine :

Jean-Louis DUROS annonce qu'il a confirmé à NEWREST (ex Apétito) le renouvellement du contrat de la cantine pour la prochaine année scolaire. Le tarif doit comme c'est précisé sur le contrat faire l'objet d'une augmentation basée sur celle du coût de la vie.

Le personnel de la cantine et les animatrices du périscolaire ont eu du mérite en cette période de canicule. Mme Odile BENOIT a dû demander à des parents de venir chercher leur enfant victime de la chaleur.

Fusion de communes :

Des réunions semblent avoir repris à la mairie d'ANIZY concernant un processus de fusion de communes. Aucun élu de BRANCOURT ne semble avoir été invité à y participer.

Informations

Monsieur le Maire délivre les informations suivantes :

Il y aura des travaux d'entretien jusqu'au 31 décembre sur la ligne de gaz enterrée qui traverse BRANCOURT.

Un Brancourtois a demandé pour fournir à son assurance une attestation concernant des microcoupures d'électricité dans le village en octobre. Tous se rappellent de ces microcoupures dont il a été question à plusieurs reprises au conseil. Après recherche, il s'agit des conseils municipaux de juin 2016 et novembre 2016.

M. le Maire a adressé un courrier de semonce à un Brancourtois qui déposait des branchages dans une impasse la nuit.

La présidente du club de loisirs a signalé que le ventilateur de la salle des associations était cassé. Il est vraisemblablement tombé quand une autre association occupait la salle. M. le Maire envisage l'achat d'un nouveau ventilateur.

Prochain conseil :

La date du prochain conseil est fixée au mercredi 16 août 2017 à 18h30. L'ordre du jour sera la fête communale.

La séance est levée à 21h35.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS



Le Maire
Francis KOCK

